PMRA Approved PH
2011-2515
2012-01-31

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide CORAGEN^mc DUPONT^mc

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES (SAUF LE SOJA), LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCALTER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES (PRODUCTION DE SEMENCE SEULEMENT), FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Chlorantraniliprole 200 g/l

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28982 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE . Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES (SAUF LE SOJA), LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCALTER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES (PRODUCTION DE SEMENCE SEULEMENT), FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Chlorantraniliprole 200 g/l

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation.

N^{o} D'HOMOLOGATION 28982 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide CORAGEN mc DUPONT mc est une préparation liquide pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre ou aérienne (pommes de terre, légumineuses et maïs seulement) pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, mélanger l'insecticide CORAGEN mc DUPONT mc à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

Groupe de Culture 1C - LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES

Volume de pulvérisation pour les légumes-tubercules et légumes-cormes: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Pour les pommes de terre seulement, appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

<table>
<tr><th>CULTURE CIBLÉE</th><th>RAVAGEUR</th><th>TAUX INSECTICIDE CORAGEN mc DUPONT mc / HA</th><th>DIRECTIVES PARTICULIÈRES</th></tr>
<tr><td rowspan="2">POMMES DE TERRE</td><td>Doryphore de la pomme de terre</td><td>250 à 500 mL</td><td rowspan="3">Pour les pommes de terre, appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.

Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose maximum recommandée en cas d'infestation forte ou/et lorsque les grosses larves sont présentes.
Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.</td></tr>
<tr><td>Pyrale du maïs</td><td>250 à 375 mL</td></tr>
<tr><td>LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES

Arracacha ;
Marante ;
Canna comestible;
Manioc, amer et doux ;
Chayotte (racine) ;
Souchet comestible ;
Taro ;
Gingembre ;
Curcuma d'Amérique ;
Pomme de terre ;
Patate douce ;
Tanier ;</td><td>Pyrale du maïs

Ver-gris panaché

Sphinx du tabac

Sphinx de la tomate

Légionnaire uniponctuée

Légionnaire d'automne

Légionnaire de la betterave

Ver de l'épi du maïs</td><td>250 à 375 mL</td></tr>
</table>

Curcuma ; Dolique tubéreux ; Igname	Mineuse des feuilles: *Liriomyza sativae* *Liriomyza trifolii*		
	Fausse-teigne des crucifères	250 ml	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-tubercules et légumes-cormes

- Pour les gammes de taux application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT ^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN ^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Arroche, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins, Cresson alénois, Cresson de terre, Endive, Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Laitue asperge, Mâche, Oseille, Persil (feuilles), Pissenlit (feuilles), Pourpier, Roquette, Montia, Radicchio,	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver-gris noir, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: *Liriomyza sativae* *Liriomyza trifolii*	250 ml à 375 ml	

Rhubarbe, Épinard, Épinard de Nouvelle-Zélande, Baselle, Bette à carde			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA* Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvériser à 0,25% v/v ou MSO Concentrate Contient Leci-Tech à 0,5% v/v. Pour la suppression du ver-gris noir, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles: *Liriomyza sativae* *Liriomyza trifolii*	250 ml à 375 ml	

			petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 6 – LÉGUMINEUSES (SAUF LE SOJA)

Volume de pulvérisation pour les légumineuses: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES Lupin (Lupinus spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (Phaseolus spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); Dolique (Vigna spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Pois sabre; Dolique d'Égypte; Lentille;	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Vers-gris occidental du haricot	250 ml à 375 ml	

Pois (Pisum spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan sec; Pois sabre			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumineuses

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 8 – LÉGUMES-FRUITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

LÉGUMES-FRUITS Aubergine, Cerise de terre, Pepino, Piment (y compris le poivron, le piment de chili, à cuire, type Jamaïque et doux), Tomatille, Tomate	Doryphore de la pomme de terre Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs) Pyrale du maïs	250 ml à 375 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver-gris noir, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	250 ml	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-fruits

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Chayotte (fruit) ; Courge cireuse; Pastèque à confire;	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une

Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (Lagenaria spp., y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Melon véritable (y compris le cantaloup); Citrouille; Courge d'été; Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles: *Liriomyza sativae* *Liriomyza trifolii*	250 ml à 375 ml	couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver-gris noir, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes cucurbitacées

- Pour la gammeEn cas de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] par hectare par saison.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS À ÉCALTER, MAÏS À SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ:

Volume de pulvérisation pour le maïs: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MAÏS Maïs de grande culture; Maïs à éclater;	Ver-gris noir	250 ml Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, de la pyrale du maïs ou du vers-gris occidental du haricot synchroniser le moment
	Légionnaire	250 à 375 mL	

Maïs à semence Maïs sucré	uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Vers-gris occidental du haricot	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.	de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire. Pour la suppression du ver-gris noir, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate. Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir plus de détails concernant les applications aériennes.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Maïs

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.

Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours pour le maïs à semence ou le maïs

- sucré.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas récolter moins de 14 jours après la dernière application pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 17 – FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES (Production de semence seulement)

Volume de pulvérisation pour le Fourrage et le foin de graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES (Production de semence seulement) Toute graminée (sauf la canne à sucre et les céréales) à l'état vert ou séché, servie au bétail ou broutée par celui-ci; toute graminée de pâturage ou de parcours; toute graminée cultivée pour le foin ou l'ensilage.	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	250 ml à 375 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage et foin de graminées

- Production de semence seulement. Le fourrage et le foin ne doivent pas servir à l'alimentation du bétail.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

Groupe de Culture 18 – FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour les Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES Luzerne; Pois mascate; Trèfle et mélilot; Kudzu; Lespédèze; Lupin; Sainfoin; Lotier; Vesce; Coronille bigarrée; Astragale	Légionnaire de la betterave	250 ml à 375 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Charançon postiche de la luzerne (répression seulement)	375 ml à 500 ml	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par coupe.
- Observer un DAAR de 0 jour.

Menthe

Volume de pulvérisation pour la menthe: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MENTHE	Fausse-arpenteuse du chou	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Menthe

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare par saison.

OKRA

Volume de pulvérisation pour l'okra: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

OKRA	Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	250 ml à 375 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Okra

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres d'insecticide CORAGEN^mc DUPONT^mc par hectare par saison.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que DuPont Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. DuPont Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager DuPont Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de ces usages
POUR UTILISATION SUR le Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA* Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Cécidomyie du chou-fleur	250 ml Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvériser à 0,25% v/v ou MSO Concentrate Contient Leci-Tech à 0,5% v/v.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges Jackson contenant un appât phéromonal. Suivre le seuil local recommandé. Appliquer l'insecticide Coragen™ aussi tôt que possible une fois que le seuil de la cécidomyie du chou-fleur a été atteint. L'application sur le chou, le chou chinois (pé-tsaï), le chou-fleur, et le brocoli de Chine doit être faite au début de la saison avant la formation des têtes Étant donné qu'il y a plusieurs générations de la cécidomyie du chou-fleur par saison, plusieurs applications d'insecticide (au maximum 4 par saison) seront probablement nécessaires.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours. Pour la cécidomyie du chou-fleur, faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires en tenant compte des seuils locaux.,
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre d'insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] par hectare par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

POUR UTILISATION SUR LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET TOMATES DE SERRE:

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Pour les tomates de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 1400 L/ha. Pour les concombres de serre, les aubergines de serre, et les poivrons de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 2000 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Insecticide CORAGEN^{mc} DUPONT^{mc} par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CONCOMBRES DE SERRE; **POIVRONS DE SERRE** **TOMATES DE SERRE;** **AUBERGINES DE SERRE;**	Faussearpenteus e du chou	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 Jour
- Ne pas dépasser un total de 750 mL d'insecticide CORAGEN DUPONT par hectare par cycle de culture.
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR DE CHAMP

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe dois être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Zones Tampons :
Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.
Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d' Application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de	
		Habitats d'eau douce d'une	Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:

		profondeur de :			
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de champ	Légumes-tubercules et Legumes-cormes, légumes fruits, légumes du genre brassica, légumes feuilles, légumineuses (sauf le soja), légumes cucurbitacées, le maïs, fourrage et foin de graminées, fourrage paille et foin de plantes autres que les graminées, menthe, et okra	1	1	1	0

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 m	Plus de 1m	Moins de 1 m	Plus de 1m
Application par voie aérienne	Pomme de terre Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, à semence) Légumineuses (sauf le soja)	Voilure fixe	15	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	0

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:
Avant d'appliquer l'insecticide CORAGEN mc DUPONTmc, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide CORAGEN mc DUPONTmc directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. En continuant d'agiter, une fois que le produit a été bien mélangé, ajouter un adjuvant au besoin. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique.

Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.
Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.
Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.

- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide CORAGEN[mc] DUPONT[mc] ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont Canada au numéro sans frais 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.